

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**12 MAI 2020**

L'an deux mille vingt le douze du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick BALEYDIER, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2020

Membres présents : Mr Patrick BALEYDIER, Mme Marie-Christine DROUET-TESSEREAU, Mr Jean-Yves CHARRIER, Mme Valérie CARGOUËT, Mr Laurent OLLIVIER, Mr Jean-Marc JOUNIER, Mme Virginie BERTON, Mr BLANLOEIL Gilles, Mme Fabienne DENIS, Mme Sandrine GROLLEAU, Mme Nathalie HAMELIN, Mme Christiane HUREAU, Mr Christian LUNEAU, Mr Sylvain LUNEAU, Mr Gilles MERIODEAU,

Absents :

Absents excusés : Mr François Xavier BOULEAU, Mme Régine COUTOLLEAU, Mr DEFOSSE Eric, Mme Joëlle GABORIT, Mr Laurent PETITEAU, Mme VALLEE Anne, Mr Sébastien TALEUX qui donne procuration à Mr Laurent OLLIVIER,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine DROUET-TESSEREAU

SOMMAIRE

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNON

2° - BUDGET VENTE ENERGIE

a) Approbation du compte administratif 2019

b) Affectation du résultat

c) Vote du Budget primitif

3° - FINANCES

a) Décision modificative de crédits

b) Location des salles remboursement des arrhes

4° - LOYERS POLE MEDICAL ET COMMERCIAL – suspension des loyers

5° - VENTE PARCELLE DE VOIRIE COMMUNALE AU LIEU DIT « LA BARRE »

6°- REALISATION D'UN PARKING AIRE DE LA MOTTE – mission de maîtrise d'œuvre choix du prestataire

7° - CIMETIERE – règlement à modifier

8° - DIVERS

1° - APPROBATION COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

2° - BUDGET VENTE ENERGIE

a) Approbation du compte administratif 2019

Le compte administratif pour l'année 2019 s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0	2 225.68
RECETTES	6 183.00	2 826.29
DEFICIT DE CLOTURE		
EXCEDENT DE CLOTURE	6 183.00	600.61

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la Présidence de Madame Marie Christine DROUET-TESSERAU, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Annexe « VENTE ENERGIE », Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.
- **DIT** que la délibération du 10 mars 2020 est annulée

c) Affectation du résultat 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A - RESULTAT DE L'EXERCICE	- 263.38
B - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	863.99
C - RESULTAT A AFFECTER = A + B	+ 600.61
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
D - SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT	
<i>D 001 : si déficit</i>	
<i>R 001 : si excédent</i>	+ 6 183.00
E - SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
<i>Besoin de financement</i>	
<i>Excédent de financement</i>	
BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E	0
AFFECTATION C = G + H	
1) AFFECTATION EN RESERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	0
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002 (H)	+ 600.61
DEFICIT REPORTE D 002	

- **DIT** que la délibération du 10 mars 2020 est annulée

b) Vote du Budget primitif 2020

Sur proposition de Mme Marie Christine DROUET-TESSEREAU, Adjointe chargée des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe « Vente énergie » pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	8 244.00	8 244.00
FONCTIONNEMENT	3 200.00	3 200.00
TOTAL	11 444.00	11 444.00

- **DIT** que la délibération du 10 mars 2020 est annulée

3°- FINANCES – Délibération modificative de crédits

Madame Marie-Christine DROUET-TESSEREAU propose au Conseil Municipal suite à la dissolution du SIARH de passer les écritures suivantes afin d'intégrer les résultats
Reprise aux 002 recettes de fonctionnement 2 992.31 €
Reprise aux 001 recettes d'investissement 4 827.38 €
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **VOTE** à l'unanimité les modifications de crédits suivantes :

Décision modificative n°1 :

RECETTES :

article 002 excédent de fonctionnement: 2 992.31€

article 001 excédent d'investissement: 4 827.38€

Décision modificative n°2 :

article 7718 : - 7 820.00 €

article 658 : - 7 820.00 €

4°- LOCATION DES SALLES – REMBOURSEMENT DES ARRHEsa) Remboursement des arrhes

Au vu des circonstances particulières de confinement Monsieur CHARRIER Jean-Yves propose que les arrhes qui ont été versées pour la location des salles alors que celles-ci n'ont pas pu être occupées soient automatiquement remboursées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DIT** que toutes les arrhes versées pour la location des salles non utilisées seront remboursées

b) Location salles communales :

Monsieur Jean-Yves CHARRIER dit que toutes les salles communales sont réservées pour le service enfance jeunesse pour l'accueil des enfants dans le cadre de la reprise des écoles.

Seule la salle du Caveau restera disponible pour les associations qui auraient besoin de se réunir tout en respectant la réglementation sanitaire mise en place dans le cadre du déconfinement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DIT** que le nettoyage de la salle sera facturé à l'association utilisatrice

5°- LOYERS POLE MEDICAL ET COMMERCIAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suspension des loyers d'avril et de mai 2020 pour les professionnels de santé exerçant dans les locaux communaux et ayant été obligés de suspendre leur activité pendant le confinement ainsi que pour le bar-restaurant « la Sanguèze » locataire également d'un local communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DIT** que les loyers des mois d'avril, mai et juin 2020 des professionnels locataires de la commune, ayant été obligés d'arrêter leur activité, sont suspendus pour les professionnels qui le souhaitent.
- **DIT** qu'un étalement de la dette sera effectué et un échéancier mis en place au cas par cas.

6°- REALISATION PARKING AIRE DE LA MOTTE – Choix de l'entreprise

Monsieur OLLIVIER Laurent, présente 3 devis pour la Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation du parking situé « aire de la Motte »

	2LM	A3GI	AGEIS
AVP	3 250,00 €	4 449,60 €	2 236,50 €
PRO	4 250,00 €	4 449,60 €	2 609,25 €
ACT/DCE	1 525,00 €	2 172,00 €	2 236,50 €
OPC	500,00 €	1 252,80 €	2 485,00 €
SYN	350,00 €	835,20 €	869,75 €
VISA			869,75 €
DET	3 000,00 €	7 656,00 €	6 709,50 €
AOR	950,00 €	799,20 €	1 242,50 €
Montant total HT	13 825,00 €	21 614,40 €	19 258,75 €

Après en avoir délibéré et avoir étudié les différentes propositions le conseil municipal fait le choix suivant :

- **Entreprise 2LM**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux

7°- VENTE PARCELLE DE VOIRIE COMMUNALE AU LIEU DIT « LA BARRE »

Monsieur Jean-Marc JOUNIER présente au conseil municipal la demande de Monsieur VOYAU Jacky, demeurant à « La Barre » Commune de Mouzillon, qui souhaite acquérir une parcelle de voirie communale située devant la parcelle BC 298 en zone Uaa pour une superficie d'environ 12 m².

Le prix estimé par les domaines est de 30 € HT le m²

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** cette vente au prix de 30 € HT / m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente
- **DIT** que les frais d'actes seront à la charge de l'acheteur

8° REGLEMENT DU CIMETIERE A MODIFIER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la modification du règlement du cimetière :

ARTICLE 38 : les columbariums

Les columbariums sont destinés exclusivement au dépôt d'urnes cinéraires. *Modification à apporter* : **Les plaques seront collées et auront une dimension de 20cm/10 cm et une épaisseur de 1.5 cm**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité la modification du règlement du cimetière
- **APPROUVE** le règlement global joint à la présente délibération

8°- DIVERS

a) Election du Maire et des Adjoints :

L'élection est prévue le mardi 26 mai à 19 heures 30

SANS AUTRE QUESTION LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURE 45

Mr le Maire	COUTOLLEAU Régine	MERIODEAU Gilles
DROUET-TESSEREAU M-Christine	DEFOSSE Eric	PETITEAU Laurent
CHARRIER Jean-Yves	GABORIT Joëlle	TALEUX Sébastien
OLLIVIER Laurent	GROLLEAU Sandrine	VALLEE Anne
CARGOUET Valérie	HAMELIN Nathalie	BOULEAU François- Xavier
JOUNIER Jean-Marc	HUREAU Christiane	DENIS Fabienne
BERTON Virginie	LUNEAU Christian	
BLANLOEIL Gilles	LUNEAU Sylvain	